

PJ 12-2 : Schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) de l'unité Hydrographique Bièvre

Le SAGE est un outil de planification, dont le rôle est de décliner localement les orientations du SDAGE en tenant compte des spécificités du territoire.

1. - Présentation du SAGE Bièvre

Le SAGE de la Bièvre est un outil qui donne des préconisations d'action pour intégrer les différents enjeux de la rivière : améliorer la qualité des eaux, maîtriser le ruissellement, préserver et restaurer les milieux naturels, valoriser du patrimoine, coordonner les porteurs de projets pour une cohérence d'action.

La Commission Locale de l'Eau a adopté le SAGE le 27 janvier 2017. Ce document a été approuvé par arrêté inter préfectoral n°2017-1415 du 19 avril 2017.

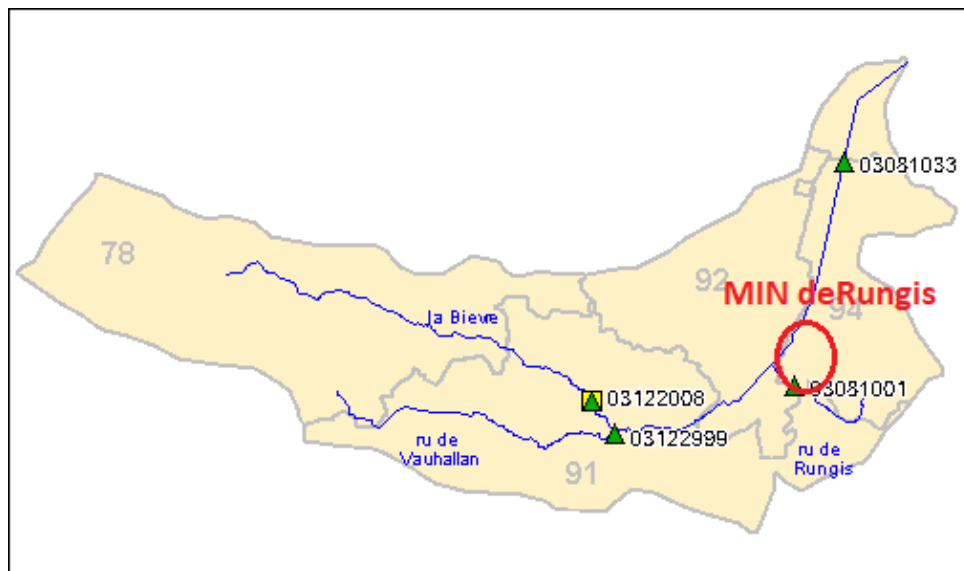
Le portage administratif du SAGE est assuré par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre qui assure la gestion administrative, technique et financière du SAGE.

Le SAGE de la Bièvre est compatible avec les orientations et les dispositions du SDAGE.

Le SAGE Bièvre est délimité par le bassin versant de la Bièvre, de ses affluents, des rigoles et par le bassin versant du collecteur Fresnes-Choisy.

Il couvre 246 km², concerne 5 départements : les Yvelines, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et Paris et 57 communes, dont Chevilly Larue où sont implantés les locaux de l'entreprise Llisso Frères

La Bièvre se distingue aujourd'hui par deux entités : la Bièvre amont, à ciel ouvert, et la Bièvre aval canalisée et couverte (quelques tronçons ont néanmoins fait l'objet d'une réouverture). Sur sa partie aval, la Bièvre ne coule plus dans son lit et est l'exutoire des eaux pluviales d'une importante superficie imperméabilisée. Son lit majeur est entièrement occupé par l'urbanisation.



Situation du MIN de Rungis par rapport au bassin de la Bièvre

2. - Les orientations du SAGE Bièvre

Les cinq grandes orientations pour le SAGE définies à l'issue de la réflexion menée sur la définition du périmètre en 2007, approfondie dans le porté à connaissance des services de l'État puis confirmé par l'état des lieux approuvé en 2010 sont les suivantes :

- L'amélioration de la qualité de l'eau par la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses et la maîtrise de la pollution par temps de pluie ;
- La maîtrise des ruissellements urbains et la gestion des inondations ;
- Le maintien d'écoulements satisfaisants dans la rivière ;
- La reconquête des milieux naturels ;
- La mise en valeur de la rivière et de ses rives pour l'intégrer dans la Ville.

3. - Les règles du SAGE Bièvre :

Les règles du SAGE Bièvre ont pour but de :

- Préserver le lit mineur et des berges ;
- Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides ;
- Protéger les zones naturelles d'expansion des crues.

4. - Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) Bièvre

On relève dans ce document, qui a été validé par la Commission Locale de l'Eau du 27 Janvier 2017, la présence de deux pôles nationaux majeurs en partie aval, le site de l'aéroport d'Orly et le Marché d'Intérêt National de Rungis (MIN), première concentration logistique nationale de produits frais, qui ont induit le développement de zones d'activités à vocation logistique.

Ces deux pôles, les zones d'activités liées, ainsi que le centre commercial Belle Épine et la zone hôtelière DELTA forment l'ensemble Pôle Économique Orly-Rungis.

Situé à moins de 10 km de Paris entre la Seine à l'est et la vallée de la Bièvre à l'ouest, ce pôle est un carrefour majeur de l'économie francilienne et française, depuis plusieurs dizaines d'années. Ce pôle s'étendait en 2004 sur près de 2 000 hectares, comportait environ 4 000 entreprises et représentait plus de 63 000 emplois. Il est aujourd'hui le premier pôle économique et le premier pôle d'emploi au Sud de l'Ile-de-France.

Son développement, notamment via l'Opération d'Intérêt National (OIN) Orly-Rungis, implique l'évolution de la dynamique de la vallée de la Bièvre, d'un point de vue économique et logistique mais également hydraulique et écologique. La gestion de la ressource en eau, la préservation des milieux aquatiques (proximité du ru de Rungis et a fortiori de la Bièvre) doivent être une préoccupation majeure dans la réalisation des aménagements futurs du pôle.

Application à l'entreprise Lliso Frères

Les mesures prises par l'entreprise Lliso Frères en matière de gestion et de rejet de l'eau s'inscrivent dans le cadre des enjeux qui sont déclinés dans le SAGE Bièvre.

- prévention des pollutions par la gestion des eaux de ruissellement sur le site ;
- mise en place de dispositifs de sécurité prévenant toute pollution ;
- surveillance de la qualité de l'eau rejetée.